

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2016/224 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/80</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 73

Votants : 82 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 58 (70.73 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 24 (29.27%)

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 22/09/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MULTI MATÉRIAUX ET DU VERRE PAR APPORT VOLONTAIRE

Vu les statuts de la 2C2A notamment leur article « Protection et mise en valeur de l'environnement – Déchets ménagers » ;

Vu la délibération n°DC2016/16 en date du 10 février 2016 autorisant le lancement d'une consultation pour un marché de collecte sélective des multi matériaux et du verre par apport volontaire ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19/09/2016 par laquelle elle a décidé de retenir l'offre variable (offre globale : lot 1 offre de base + lot 2) de la société MINERIS et ainsi d'attribuer le lot 1 « collecte sélective des conteneurs multi matériaux » et le lot 2 « collecte sélective des conteneurs verre » à cette société ;

Considérant que les prestations seront réglées par application aux quantités réellement exécutées et acceptées des prix unitaires suivant : 125 €HT la tonne de multi matériaux collectée dans le cadre du lot 1 et de 35 €HT la tonne de verre collectée dans le cadre du lot 2 ; que le montant prévisionnel du marché pour les deux lots et pour toute sa durée (reconduction comprise, c'est-à-dire 5 ans) s'élève à 765 000 €HT ; Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer le marché de collecte sélective des multi matériaux et du verre par apport volontaire, et tout acte y afférent, avec l'entreprise MINERIS pour son offre variable (offre globale : lot 1 offre de base + lot 2).



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 10 OCT. 2016 et de sa publication ou notification le